



Un guichet unique pour les projets d'économie d'énergie

Engie et Belfius unissent leurs forces

Depuis quelques années, nombre d'entreprises ont pris conscience de l'intérêt qu'il y a à investir dans l'efficacité énergétique. De tels investissements permettent en effet d'**améliorer le confort énergétique tout en réduisant la facture d'énergie**. Pourtant, les entreprises redoutent souvent de se lancer dans ce processus complexe, où des parties diverses (bureaux d'étude, installateurs et sociétés d'entretien) sont impliquées. Mais il est possible de faire plus simple. Nous avons rencontré Natalie Dewulf, Head of Strategy, Business Development and Innovation chez Engie Cofely, pour évoquer avec elle la possibilité de recourir à une Energy Service Company (ou ESCO) pour les investissements énergétiques.

«Une ESCO est une entreprise qui déploie chez des clients publics ou privés un projet d'économie d'énergie et qui conclut à cette fin ce qu'on appelle un **contrat de performance énergétique (CPE)**», explique Nathalie Dewulf. «Par ce CPE, l'ESCO s'engage vis-à-vis du client final à ce que les mesures proposées débouchent sur une réduction sensible de la consommation – et donc de la facture – d'énergie. L'économie réalisée permet ensuite au client final de rembourser l'installation.»

La première phase d'un CPE consiste à établir la cartographie de la situation énergétique existante chez le client, pour repérer les éléments les plus énergivores. «Nous effectuons un **scan ou audit de la consommation** et en fonction des résultats, nous proposons une série de mesures d'économie d'énergie. Il s'agit généralement d'un **mix de solutions**: l'installation de panneaux solaires ou de chaudières offrant un meilleur rendement, l'adoption d'un mode d'éclairage peu énergivore, voire la mise en place de pompes à chaleur ou de petites installations de cogénération. Dans certains cas, l'amélioration de l'enveloppe des bâtiments figure également parmi les mesures proposées. Il est inutile en effet d'installer une nouvelle chaudière si la chaleur qu'elle produit disparaît aussitôt par les portes et les fenêtres», poursuit-elle.

Bonus-malus

Le contrat comprend en outre un **système de bonus-malus**. «Une ESCO évaluera très précisément, avec le client, quelle économie d'énergie peut être réalisée. Si cet objectif n'est pas atteint, une certaine forme de compensation est prévue. Ce système fonctionne d'ailleurs dans les deux sens. Si la consommation énergétique réelle se révèle encore plus favorable que prévu, un modèle de partage du gain entre le client et l'ESCO peut être élaboré. La différence avec un contrat classique réside précisément dans cet aspect bonus-malus. Nous garantissons ainsi au client que sa consommation d'énergie sera effectivement réduite.»

La **méthode de mesure** est un aspect clé dans cette approche. «Une ESCO doit pouvoir démontrer de manière objective que la consommation a en effet baissé, tout en éliminant certains facteurs extérieurs. L'impact des hivers doux, où la consommation est moindre, ou des hivers rigoureux, qui s'accompagnent d'une consommation élevée, doit pouvoir être neutralisé», argumente Nathalie Dewulf.

Une solution sur mesure est ainsi élaborée pour chaque client à partir de son profil et de ses besoins spécifiques. «De plus, un contrat de performance énergétique recouvre toute la chaîne d'activités: **la conception, l'installation, l'entretien et même le financement**. Grâce à un tel guichet unique, le client ne doit plus se préoccuper de l'ensemble du projet», conclut-elle.

Engie et Belfius: la bonne énergie

«Pour le financement de l'installation, le client peut également s'adresser à nous. Nous nous sommes en effet associés à Belfius pour mettre au point une solution en ce sens», reprend Nathalie Dewulf. «Cette collaboration a vu le jour parce que nous avons constaté que pour de nombreux clients, le financement était un réel problème. Souvent, les clients n'ont pas les moyens ou les budgets nécessaires pour se lancer dans ce type d'investissements. D'autre part, chez Engie, nous ne voulions pas non plus prendre tous ces investissements en charge sur notre propre bilan. Ainsi, grâce à notre partenariat avec Belfius, toutes les parties y trouvent leur compte.»

Belfius Energy Efficiency Package

Belfius veut inciter les entreprises à investir dans l'**efficacité énergétique** et les **énergies renouvelables**. C'est pourquoi nous avons développé le **Belfius Energy Efficiency Package** (en abrégé BEEP) dans le cadre d'une collaboration exclusive avec la Banque européenne d'investissement (BEI). En Belgique, Belfius est la seule banque à collaborer avec la BEI pour encourager les investissements de ce type.

Nous avons élaboré deux solutions différentes: l'une à la mesure des **entreprises** qui souhaitent financer directement auprès de Belfius leurs investissements dans les mesures d'économie d'énergie, et l'autre conçue tout spécialement pour les **ESCO**.

La composition exacte du Belfius Energy Efficiency Package dépend du public cible, mais dans l'ensemble, il comprend les éléments suivants:

- 1 un **financement** de l'investissement qui, grâce à la BEI, a lieu à des conditions avantageuses;
- 2 un **octroi de crédit souple** grâce à la garantie de la BEI.

Pour les entreprises:

les entreprises qui concluent directement le financement auprès de Belfius et font aussi effectuer un **audit énergétique** récupèrent en partie le coût de cet audit.

Pour les ESCO:

grâce à la garantie de la BEI, Belfius endosse aussi le **risque de crédit client**.

Le BEEP en bref

- + Destiné aux projets économiseurs d'énergie en Belgique, financés à l'aide d'un leasing ou d'un crédit d'investissement.
- + Investissements visant à améliorer l'efficacité énergétique dans les bâtiments existants, tels que:
 - l'isolation
 - les fenêtres
 - la ventilation
 - l'air conditionné
 - le chauffage
 - l'éclairage
 - ...
- + Investissements dans:
 - l'éclairage public
 - la cogénération
 - les réseaux de chaleur
 - les parcs de machines ou équipements de production peu énergivores
 - ...
- + Production d'énergies renouvelables décentralisée (p. ex. panneaux solaires) intégrée sur le site du client final et destinée à sa propre consommation.
- + Le montant du crédit s'élève entre **100.000 euros et 5 millions d'euros** par projet; le montant total du projet ne peut pas dépasser 10 millions d'euros.
- + La durée du crédit est comprise entre **3 et 20 ans**.

Envie d'en savoir plus sur les avantages, conditions et possibilités du Belfius Energy Efficiency Package?

Adressez-nous un mail à l'adresse beep@belfius.be, et nous nous ferons un plaisir de vous fournir de plus amples explications.

Share on:

